REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4108

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme City-to-City - Convention de subvention visant à encadrer un échange européen entre le service développement des compétences de la Métropole de Lyon et celui de la ville de Düsseldorf

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Zémorda Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4108

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme City-to-City - Convention de subvention visant à encadrer un échange européen entre le service développement des compétences de la Métropole de Lyon et celui de la ville de Düsseldorf

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le but d'améliorer le développement des compétences de ses agents et d'optimiser ses coûts, la Métropole mène un projet de renforcement de la formation réalisée en interne. En effet, la transformation des métiers de la fonction publique, comme ceux de nombreux autres secteurs, passe par le développement de nouvelles compétences pour préparer les agents aux évolutions professionnelles à venir. Les formations internes représentent environ 50 % des 27 099 jours de formation en 2023.

La formation à la Métropole a besoin de gagner en attractivité et en efficacité. À ce jour, elle fonctionne essentiellement avec des dispositifs en présentiel pour 95 % de ses formations, des formats plutôt descendants et peu engageants et avec une difficulté à mesurer l'impact réel dans l'exercice du métier. De ces constats est né le projet Former autrement à la Métropole, incubé depuis novembre 2023 au sein d'Erasme, l'incubateur de projets innovants interne à la Métropole. L'objectif du projet est d'accompagner la montée en compétence des 300 agents formateurs internes occasionnels. Ces agents sont experts de leur métier mais ne sont pas des formateurs professionnels.

Pour pouvoir renforcer la compétence des formateurs internes et améliorer les dispositifs de formation à destination des agents, une veille active sur les domaines de la formation est nécessaire. Un parangonnage sur le territoire français a déjà été mené auprès de structures publiques et également privées. Il semble pertinent d'étendre ce parangonnage aux pays européens, pour gagner en expertise et en ouverture. Des échanges de pratiques, la découverte de nouveaux outils et de nouvelles modalités, à la fois sur la formation à distance encore trop peu présente à la Métropole et sur la formation en présentiel, sont l'objet de ce projet d'échange.

Le programme européen European Urban Innovation a lancé un appel à projets ouvert au fil de l'eau nommé City-to-city pour permettre la mise en relation d'une autorité locale confrontée à un défi lié au développement urbain durable avec une autorité locale experte ayant les compétences pour l'aider à relever son défi. L'objectif du programme est de permettre à des techniciens d'échanger de bonnes pratiques. Pour ce faire, entre une et trois visites de terrain de deux à cinq jours sont financées par le programme ainsi qu'un échange en ligne entre deux visites si c'est nécessaire.

Le dispositif prévoit le financement du voyage et d'un *per diem*, selon des coûts forfaitaires, pour quatre agents maximum pour la Métropole. Quant à la ville experte, le programme financera la prise en charge des transports, des *per diem* et des ressources humaines mobilisées pour deux agents au total toujours selon des coûts forfaitaires. Le programme City-to-City prévoit un remboursement des frais avancés par la Métropole. L'appel à candidatures est ouvert en continu. Les candidatures sont évaluées au fil de l'eau.

II - Projet City to city avec la Ville de Düsseldorf

C'est dans ce contexte que la Métropole a déposé une candidature au dispositif City-to-City en tant qu'autorité urbaine confrontée à un défi de développement urbain durable, en l'occurrence la bonne formation des agents pour la meilleure mise en œuvre des politiques publiques urbaines et le développement urbain du territoire métropolitain.

Le projet consiste en la rencontre, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre la Métropole, autorité urbaine confrontée à un défi, et la Ville de Düsseldorf, autorité urbaine apportant son expertise et son expérience sur le sujet de la formation interne.

Le projet mobilisera, pour la Métropole, trois personnes du service développement des compétences de la délégation ressources humaines et moyens généraux (DRHMG) ainsi que d'autres directions pouvant être amenées à présenter leur sujet lors de l'accueil de la délégation allemande.

Le projet se déroulera du 1er mars au 31 juillet 2025.

Les visites auront lieu en :

- mars 2025 pour l'accueil de la délégation de deux personnes de la Ville de Düsseldorf à Lyon,
- mai 2025 pour le voyage de trois agents du service développement des compétences de la DRHMG de la Métropole à Düsseldorf,
- juin 2025 pour l'échange en ligne.

Le programme des échanges en détails est prévu comme suit :

Visites et échange	Programme des sujets abordés et des projets présentés
visite 1 : accueil d'une délégation de deux personnes de la Ville de Düsseldorf à Lyon en mars 2025	- la démarche du projet former autrement : les étapes de l'incubation au sein d'Érasme - les résultats de l'expérimentation du dispositif d'accompagnement à la conception pour les formateurs internes - le test de formation avec des activités pédagogiques et formats innovants mis en place au sein de la Métropole (jeu de plateau, escape game, réalité virtuelle, etc.) - le partage de bonnes pratiques et d'outils utilisés par le service - la visite de l'incubateur et des deux centres de formation
visite 2 : voyage d'une délégation de trois personnes de la Métropole à Düsseldorf en mai 2025	- en savoir plus sur le catalogue de formations présent sur le système de gestion de l'apprentissage : plateforme de formations en ligne (thèmes du catalogue de ladite plateforme, contenus, processus de conception des formations internes, etc.) - le processus de sélection des formateurs internes - le type d'accompagnement proposé pour les formateurs à temps plein et occasionnels (former le formateur, la formation, les ressources, etc.) - le fonctionnement du dispositif de référent d'unité pour les formateurs internes à temps plein - partage de pratiques et visite du centre de formation/découverte d'une courte formation
échange en ligne : bilan des deux visites sur place en juin 2025	- échanges/bilan portant sur les projets présentés par Düsseldorf et approfondissement des méthodes de mise en œuvre pour une future intégration/adaptation aux conditions métropolitaines

La dépense pour les deux collectivités s'élève à un coût total de 11 461 € TTC pour lequel la Métropole a sollicité un financement européen à hauteur de 3 687 € couvrant la totalité des dépenses. Le financement européen est délivré sous la forme d'une somme forfaitaire couvrant la totalité de la dépense prévisionnelle pour la réalisation du projet, selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Ressources		
Postes de dépense	Montant Métropole (en €)	Montant Ville de Düsseldorf (en €)	Financeurs	Montant Métropole (en €)	Montant Ville de Düsseldorf (en €)
dépense déplacement	1 095	730	Union européenne	3 687	7 774
dépenses en logement et frais de bouche sur place	2 592	2 144			
dépense de frais de personnel	0	4 900			
Total	**3 687**	**7 774**	**Total**	**3 687**	**7 774**

Le règlement du programme City-to-City prévoit que les deux partenaires du projet, à savoir la Ville de Düsseldorf et la Métropole, font chacun une demande de remboursement des frais qu'elles ont engagés au titre du projet.

L'objet de la présente délibération vise à solliciter, auprès de la Région Hauts-de-France agissant en tant qu'entité mandatée de la Commission européenne, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 687 € dans le cadre du programme d'échange européen City-to-City avec la Ville de Düsseldorf.

La convention liant la Métropole, la Ville de Düsseldorf et la Région Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion du programme européen European Urban Initiative pour le compte de la Commission européenne pour la mise en œuvre de ce projet, est jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme City-to-City visant à encadrer un échange européen entre le service développement des compétences de la Métropole et celui de la ville de Düsseldorf,

b) - la convention à passer entre la Métropole, la Ville de Düsseldorf et la Région Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion du programme européen European Urban Initiative pour le compte de la Commission européenne, définissant, notamment, les conditions de versement de la subvention européenne.

2° - Autorise le président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 3 687 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 74 - opération n° 0P28O2406.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 687 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P28O2406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-332157-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025